

L'IREQUOIS

Journal du Syndicat Professionnel des Scientifiques de l'IREQ



LA SCIENCE EN CAMPAGNE ÉLECTORALE

Dans un texte paru sur le site de L'actualité, Valérie Borde s'interrogeait sur la place de la science dans l'actuelle campagne électorale⁽¹⁾. Sujet trop souvent éclipsé par nos politiciens au profit de ceux de la santé et de l'emploi, la journaliste leur propose un programme scientifique en quatre mots pour la science: **continuité, support, équilibre et partage**.

Continuité parce que les changements de structures organisationnelles représentent une perte de temps pour les scientifiques et sont contre-productifs. Que la science soit rattachée à l'économie comme actuellement ou à l'enseignement supérieur leur importe peu, car ce qui compte réellement c'est la qualité des programmes de soutien à la recherche et les ressources qui leur sont allouées.

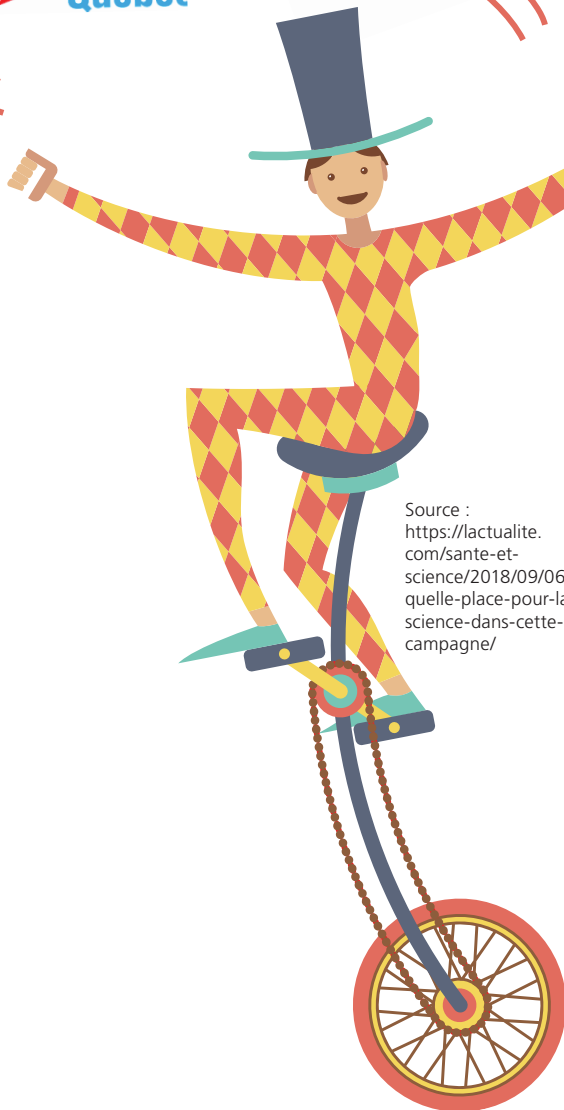
Support car la recherche est un

investissement dont le Québec ne peut se passer. Dans son budget 2017, le gouvernement Couillard avait réservé 585 millions de dollars à la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. Tous les partis à la présente élection doivent s'engager à maintenir ces sommes, voire même à les augmenter...

Équilibre devrait constituer le mot d'ordre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. L'une ne va pas sans l'autre. Si la recherche appliquée est nécessaire pour améliorer la performance des entreprises, les chercheurs ont également besoin de la marge de manœuvre qui permet l'émergence de nouvelles idées.

Partage de la science avec la population afin que la société québécoise puisse être mieux outillée pour prendre des décisions basées sur la connaissance et l'expérimentation et non sur des idées préconçues.

Source :
<https://lactualite.com/sante-et-science/2018/09/06/quelle-place-pour-la-science-dans-cette-campagne/>



Le 10 septembre dernier, l'ACFAS conviait le public à son Bar des sciences avec la question suivante : *Quelles sciences pour le Québec de demain?* L'événement, auquel j'ai assisté, avait lieu au bar L'Barouf et prévoyait réunir des candidats des quatre principaux partis aux élections provinciales soit Dominique Anglade pour le PLQ, Jean-Martin Aussant pour le PQ, Jean-François Roberge pour la CAQ et Alejandra Zada Mendez pour QS. Les impératifs de la campagne en cours ont modifié les plans et c'est plutôt Hélène David qui représentait le PLQ et Dieudonné Ella Oyono, le PQ. Josée Boileau, l'animatrice, a lancé le débat en le divisant en trois blocs : 1) les acteurs de la recherche et le financement 2) les doctorants et la culture scientifique et 3) la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

En introduction, chaque parti y est d'abord allé de ses priorités. Pour la CAQ, un financement stable et prévisible de la science est essentiel. QS prône pour une transition écologique et économique qui repose tant sur la recherche fondamentale qu'appliquée. L'enjeu de la commercialisation de la recherche et la détermination de critères pour récompenser les entreprises qui innovent sont prioritaires pour le PQ. Quant au PLQ, Mme David a fait l'éloge des efforts consentis par l'ACFAS pour assurer une recherche en français et vanté le budget provisionné pour la recherche par son gouvernement pour les cinq prochaines années.

Le premier bloc du débat fut l'occasion pour QS de rappeler qu'il n'est pas contre le financement privé tant que celui-ci ne dicte pas l'agenda de la recherche et ne compromet pas son indépendance. Pour la CAQ, une augmentation du nombre de professeurs semble cruciale, leur nombre étant inférieur à la moyenne de l'OCDE. Quant au PQ, la meilleure façon de pallier au manque de moyens des PME pour investir en recherche, c'est de viser des partenariats. Le PLQ en a profité pour souligner l'importance d'avoir des revues scientifiques rigoureuses.

Dans le second bloc, le PLQ a mentionné qu'il était capital de fournir aux doctorants l'accès à des cours de français afin de les séduire et les retenir, car ces étudiants sont des denrées rares. La CAQ propose qu'une partie des crédits d'impôts pour la recherche soit convertie en subventions aux entreprises pour payer le salaire des doctorants. La gratuité scolaire

que prône QS permettrait de réduire la pression financière, source d'angoisse et de stress chez les doctorants. Comme ceux-ci proviennent souvent de l'étranger, le PQ suggère qu'ils puissent au cours de leur doctorat aller chercher de l'expérience à inclure dans leur CV par le biais de stages au privé ou dans la fonction publique et ainsi faciliter leur embauche.

Le Québec se trouve sous la moyenne canadienne en ce qui a trait à la culture scientifique générale (voir l'encadré). Comment augmenter ce taux de littératie scientifique? Pour la CAQ, il est essentiel de ne pas tuer des magazines comme Les Débrouillards qui, on se rappellera, a été sauvé in extremis. De plus, le financement de deux sorties culturelles ou scientifiques minimum pour chaque élève et d'une heure gratuite de parascolaire par jour au secondaire sont des mesures favorisant l'accès à la culture scientifique. QS croit qu'il manque des ressources pour enseigner la science dans les écoles, alors que son enseignement contribuerait à combattre la désinformation qui sévit actuellement avec les « fake news ». Le PQ compte décréter une décennie de l'alphabétisation afin de contrer ce problème. Il ajoute qu'il faut cultiver le goût des sciences. Le PLQ fait valoir, quant à lui, son récent investissement de plusieurs millions de dollars dans le canal Savoir qui contribue à l'avancement de la culture scientifique.

Pour le dernier volet concernant la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, une certaine unanimité semblait se dégager parmi les candidats des quatre principaux partis à l'effet que les consultations ayant mené à l'élaboration de cette stratégie avait été bien

faites et que, peu importe le parti qui sera élu le 1er octobre prochain, il fallait éviter de répéter cet exercice long et coûteux. Des ajustements à la stratégie actuelle pourraient cependant devoir être apportés selon le parti qui sera porté au pouvoir.

Pour conclure le débat, l'animatrice leur a posé cette question :

Vous êtes à la tête du ministère chargé de la science. Si on vous donnait 100 millions, vous en feriez quoi?

Hélène David du PLQ a répondu que 100 millions ce n'était pas tant que ça, mais qu'elle le mettrait dans les fonds de recherche.

Jean-François Roberge de la CAQ a réitéré qu'il embaucherait plus de professeurs, car c'est le nerf de la guerre. Il a aussi mentionné que pour la CAQ un montant récurrent serait beaucoup mieux qu'un 100 millions.

Alejandra Zada Mendez de QS le consacrerait à la liberté et l'indépendance de la recherche qui doit être une priorité.

Quant à Dieudonné Ella Oyono du PQ, il l'allouerait au développement d'un modèle agile pour aller plus loin et plus rapidement en recherche.

Et vous, vous en feriez quoi?

**JOHANNE LAPERRIÈRE
CONSEILLÈRE SYNDICALE**

INDICE DE LITTÉRATIE SCIENTIFIQUE CITOYENNE AU CANADA, SELON LA RÉGION

Extrait: Le rendement est inférieur à la moyenne nationale au Québec, 26 % des répondants atteignant le seuil de littératie scientifique, comparativement à 46 % à l'échelle du pays.

Source : Culture scientifique : Qu'en est-il au Canada, Conseil des académies canadiennes, p.93



PEUT-ON PARTIR À L'ÉTRANGER PENDANT UNE ABSENCE POUR MALADIE ?

⁽¹⁾ Petoselli et Double E Électrique, T.A.T., 2018-04-19

Plusieurs décisions récentes attestent qu'il peut être totalement justifié de prendre des vacances à l'étranger durant un arrêt de travail dû à un accident du travail ou à une maladie.

Examinons ici une des questions traitées dans l'affaire Petoselli et Double E Électrique⁽¹⁾. Dans ce dossier, le Tribunal du travail devait notamment décider si la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) était en droit de suspendre le versement des indemnités de remplacement du revenu du travailleur accidenté, M. Petoselli, pendant une période de treize jours durant lesquels il se trouvait en vacances à l'extérieur du pays.

La CNESST s'appuyait sur l'article 142 de la Loi sur les accidents du travail et maladies professionnelles (LATMP) pour suspendre le versement des indemnités de M. Petoselli.

L'article 142 de la LATMP prévoit en effet certaines circonstances permettant à la Commission de suspendre le versement d'une indemnité de remplacement du revenu :

142. La Commission peut réduire ou suspendre le paiement d'une indemnité :

[...]

2° si le travailleur, sans raison valable :

- a) entrave un examen médical prévu par la présente loi ou omet ou refuse de se soumettre à un tel examen, sauf s'il s'agit d'un examen qui, de l'avis du médecin qui en a charge, présente habituellement un danger grave;
- b) pose un acte qui, selon le médecin qui en a charge ou, s'il y a contestation, selon un membre du Bureau d'évaluation médicale, empêche ou retarde sa guérison;



c) omet ou refuse de se soumettre à un traitement médical reconnu, autre qu'une intervention chirurgicale, que le médecin qui en a charge ou, s'il y a contestation, un membre du Bureau d'évaluation médicale, estime nécessaire dans l'intérêt du travailleur;

d) omet ou refuse de se prévaloir des mesures de réadaptation que prévoit son plan individualisé de réadaptation;

e) omet ou refuse de faire le travail que son employeur lui assigne temporairement et qu'il est tenu de faire conformément à l'article 179, alors que son employeur lui verse ou offre de lui verser le salaire et les avantages visés dans l'article 180;

f) omet ou refuse d'informer son employeur conformément à l'article 274.

La CNESST basait sa décision en vertu de l'alinéa c) du deuxième paragraphe de l'article 142. Puisque le travailleur accidenté ne pouvait recevoir de traitements de physiothérapie durant ses treize jours de vacances, elle a décidé de suspendre le versement de ses indemnités.

Dans son jugement, la juge Virginie Brisebois rappelle que dans une autre affaire soit *L.M.L. Électrique (1995) Ltée et Blouin*, le Tribunal mentionnait que l'article 142 de la LATMP est « une mesure draconienne qui doit être utilisée de façon judicieuse de sorte qu'on doit être en présence d'un motif sérieux assimilable à de la négligence ou de la mauvaise foi du travailleur pour suspendre le versement de ses indemnités. »

Or, la preuve dans ce dossier révèle le contraire. D'une part, ce voyage familial était prévu bien avant que ne survienne la lésion professionnelle du travailleur. De plus, ce dernier avait donné un acompte significatif pour cette croisière plusieurs mois avant son accident.

D'autre part, le travailleur avait avisé au préalable son médecin et celui-ci l'avait autorisé. Il était donc conscient que les traitements de physiothérapie seraient suspendus pendant ce temps, mais ceci ne l'empêche pas d'être en accord avec la tenue de ce voyage. La juge croit donc que s'il autorise le voyage c'est qu'il considère qu'il pourrait être bénéfique pour le travailleur ou, à tout le moins, il ne nuit pas à sa condition. À noter, que le travailleur avait également informé la CNESST de ses vacances familiales.

En conclusion, la juge considère que le fait que le travailleur ait profité de vacances prévues depuis une année n'a rien d'exagéré. Dans ce contexte,

il n'y avait pas lieu de suspendre le versement des indemnités de remplacement du revenu puisque le travailleur avait une raison valable de ne pas se présenter à ses traitements.

C'est pour ainsi dire une question de gros bon sens ! La jurisprudence a plusieurs fois confirmé que l'article 142 de la LATMP doit recevoir une interprétation restrictive, ce jugement ne constituant qu'un exemple parmi d'autres.

**JOHANNE LAPERRIÈRE
CONSEILLÈRE SYNDICALE**

**VENEZ VOTER
POUR VOS CONDITIONS DE TRAVAIL
2019-2023!**

Le 18 juillet dernier, le SPSI et Hydro-Québec ont conclu une entente de principe visant à renouveler la convention collective pour la période s'étendant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023. Pour connaître les détails de cette entente, nous vous convions à une assemblée générale extraordinaire.

**- QUAND -
26 septembre 2018**

**- OÙ -
Centre multifonctionnel
de Boucherville**

**- HEURE -
17h15**

Ce journal est publié quatre fois l'an et payé par le SPSI, 210, boul. Montarville, bureau 2008, Boucherville, (Qc) J4B 6T3
téléphone : (450) 449-9630
télécopieur : (450) 449-9631
courriel : secretariat@spsi.qc.ca
<http://www.spsi.qc.ca>

Rédaction
Johanne Laperrière, conseillère
syndicale

Design graphique
Guylaine Hardy Design

Les articles publiés dans L'Irequis reflètent les opinions de leurs auteurs et ne sauraient engager la responsabilité ou lier d'aucune façon le SPSI et ses officiers.



Dépôt légal
Bibliothèque nationale
du Québec 2018



Pour un plus grand rayonnement, la version intégrale de ce bulletin, en format « pdf », se retrouve sur le site Web du SPSI sous la rubrique « Journal l'Irequis » figurant en marge.